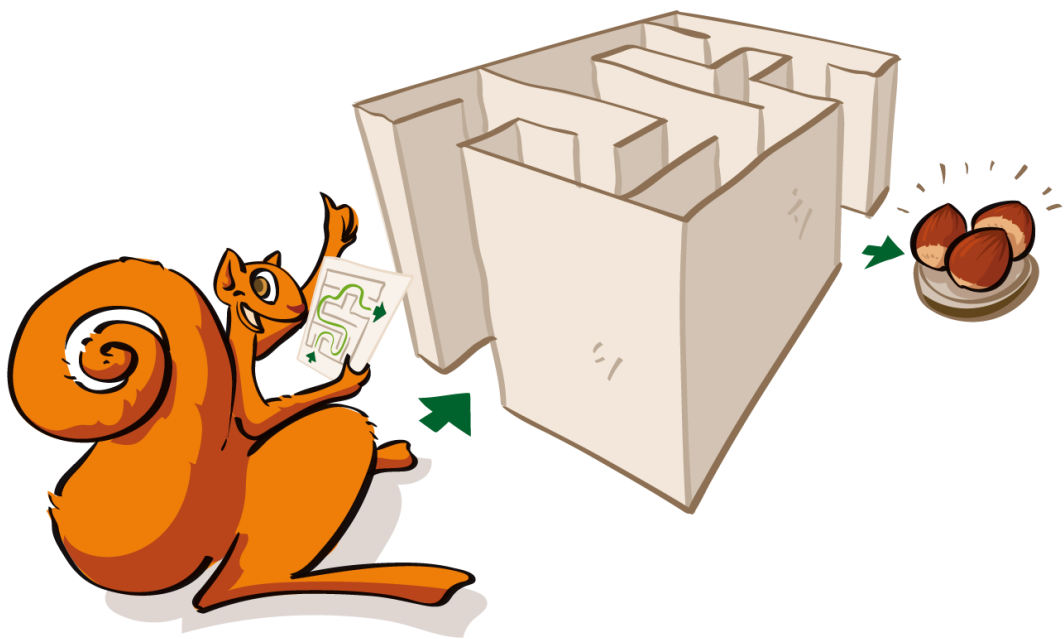


Neyruz

droit au but





Bienvenue à Neyruz

La Commune

Commune périurbaine, Neyruz offre par son dynamisme une qualité de vie à ses habitants car elle sait trouver un juste équilibre entre un développement dynamique et la préoccupation du bien vivre de ses résidents. Par la richesse de sa vie sociale, l'offre variée des activités des sociétés villageoises, elle est accueillante et permet à chacun de s'intégrer harmonieusement. En effet, les nombreuses sociétés locales sportives, culturelle ou de loisirs permettent des échanges et des rencontres amicaux créant un environnement dynamique et durable où il fait bon vivre.

Ces dix dernières années, la population neyruzienne a fortement augmenté, passant de 1'850 à près de 2'850 habitants aujourd'hui.

Géographie

Neyruz est situé dans le district de la Sarine du Canton de Fribourg, région dite "Sarine-Ouest". La route cantonale Fribourg-Romont traverse notre village qui est également desservi par la ligne CFF Berne-Lausanne. L'entrée de l'autoroute A12 se trouve à environ 3 km.

Situé à une altitude moyenne de 700 m. sur le coteau qui domine le vallon de la Glâne, le village étale ses 552 ha de superficie (dont 145 ha de forêts) sur environ 4 km de part et d'autre de la route cantonale.

Avenir et développement

La commune de Neyruz est soucieuse du bien-être de ses habitants et de l'avenir de ses enfants. L'obtention en 2015 du label « Cité de l'énergie » avec pour slogan « Neyruz – pour un avenir durable » est la démonstration que les Autorités s'engagent pour la qualité de vie et la préservation des ressources. Les premiers résultats de cette volonté sont la réalisation d'un thermoréseau qui distribue la chaleur produite à partir du bois de nos forêts aux bâtiments du centre du village. L'amélioration de l'accès à la gare avec la création d'une voie de mobilité douce est l'embryon d'un vaste réseau communal de mobilité pour les piétons et les moyens doux de déplacement. La réalisation du quartier du Clédard sis en face de la Gare a vu l'arrivée de résidences dans lesquelles seront intégré le concept « vivre avec services ». Les prochains développements immobiliers mettent en application les principes de la LAT qui veut que les centres des communes desservis par les transports publics soient denses. Toutefois, pour Neyruz la densification ne doit pas être au détriment de la qualité de l'espace de vie notamment par la qualité architecturale, par la préservation paysagère et le développement de services de proximité.

Durant les prochaines années se matérialiseront les projets qui donneront corps à la création d'espaces intergénérationnels, de services tant pour les juniors que les seniors.

Neyruz, pour un avenir durable

Table des matières

A – ADMINISTRATION	5
B – BIBLIOTHÈQUES	5
C – CARTES D'IDENTITÉ ET PASSEPORTS	6
C – CFF CARTES JOURNALIÈRES	7
C – CITÉ DE L'ÉNERGIE	7
C – CONSEIL COMMUNAL	10
C – CRÈCHES ET STRUCTURES D'ACCUEIL	11
D – DECHETTERIE	12
E– ECOLES	12
E – EXTRAIT DU REGISTRE DES POURSUITES OU DU CASIER JUDICIAIRE	13
I – IMPÔTS ET TAXES	13
L – LOCATIONS LOCAUX ET MATÉRIEL COMMUNAUX	17
L – LUDOTHEQUE SCHTROUMPF	18
N – NIDS DE GUEPES ET FRELONS	18
O – ORDURES MÉNAGÈRES	18
P – PAPIERS OFFICIELS	19
S – SENTIERS PÉDESTRES	19
S – SERVICE SOCIAL	20
S – SITE INTERNET COMMUNAL	20
S – SOCIÉTÉS LOCALES	21
U – URGENCES	21
V - VOIES TINGUELY	22



A – Administration

Route de Romont 4
1740 Neyruz FR

Tél. 026 916 15 50
E-mail : neyruz@neyruz.ch

Horaires du bureau communal

L'administration communale vous reçoit et répond à vos appels comme suit :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
08h00 – 11h30	08h00 – 11h30	08h00 – 11h30	08h00 – 11h30	08h00 – 11h30
13h30 – 18h00	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé

Administration générale –

neyruz@neyruz.ch
controle.habitants@neyruz.ch
finances@neyruz.ch

Wolleb Nicolas, Secrétaire communal et
Responsable administratif
Eggertswyler Marie-Noëlle, Administratrice
des finances, adjointe du RA
Robatel Roxane, Collaboratrice aux finances
Renevey Anne-Françoise, Préposée au
contrôle de l'habitant
Gilliéron Laetitia, Collaboratrice
administrative

Administration scolaire -

conseildesparents@neyruz.ch
Mazenauer Fabienne, Collaboratrice
administrative scolaire

Service technique –

constructions@neyruz.ch
Circelli Ludovic, Responsable du service
technique
Bersier Anne-Laure, Collaboratrice du
service technique
Lopez Luigia, Collaboratrice administrative
et technique

Voirie et déchetterie

Henchoz Patrick, Employé communal
Tél. 079 250 99 51
Catillaz Valentin, Employé communal

Entretien des bâtiments et Service des eaux

Defferrard Gilbert, Concierge communal et
Fontainier
Tél. 079 250 99 52

B – Bibliothèques

Bibliothèque :

Ouverte aux enfants et adolescents.
Horaires en dehors du cadre scolaire :
• le mardi de 15h15 à 16h00
• le mercredi de 13h30 à 15h30

- le jeudi de 15h15 à 16h
- le samedi matin de 9h00 à 11h00
durant les vacances scolaires ouverture le
samedi uniquement
Fermeture annuelle juillet-août
Tél. 026 916 15 65



Bibliothèques régionales :

Encouragement à la lecture - subventions communales

Face à l'engouement marqué pour la lecture, le Conseil communal a décidé d'encourager cette tendance par la mesure suivante : dès le 1er janvier 2017, chaque adulte ou chaque enfant fréquentant une bibliothèque sarinoise se verra offrir son abonnement annuel sur présentation d'un justificatif et de ses coordonnées bancaires/postales auprès du bureau communal.

C – Cartes d'identité et passeports

Les demandes de carte d'identité peuvent être déposées auprès de la commune de domicile ou auprès du secteur des passeports suisses – Centre de biométrie à Granges-Paccot.

Les commandes de passeport et de passeport provisoire s'effectuent exclusivement auprès du secteur des passeports suisses – Centre de biométrie à Granges-Paccot.

Lors d'une commande simultanée d'un passeport et d'une carte d'identité, la commande ne peut plus s'effectuer auprès de la commune de domicile, mais uniquement auprès du secteur des passeports suisses – Centre de biométrie à Granges-Paccot.

Les émoluments administratifs pour l'établissement d'une carte d'identité sont perçus directement au bureau communal lors de l'enregistrement de vos données.

Carte d'identité	Validité	Prix
Enfants âgés de 0 à 18 ans	5 ans	35.00
Adultes	10 ans	70.00
Passeport		
Enfants âgés de 0 à 18 ans	5 ans	65.00
Adultes	10 ans	145.00
Passeport + carte d'identité		
Enfants âgés de 0 à 18 ans	5 ans	78.00
Adultes	10 ans	158.00

Commander par internet :

www.passeportsuisse.ch

Commander par téléphone :

Passeport suisses Biométrie
Tél. 026 305 15 26

Commander sur place :

Centre de biométrie
Rue Englisberg 11
1763 Granges-Paccot

- Prévoir dans ce cas un délai d'attente sur place
- Ne pas apporter de photos, elles sont faites sur place
- Toujours apporter ses anciens documents d'identité



Commander votre carte d'identité au bureau communal :

La commune de Neyruz enregistrera volontiers les commandes de cartes d'identité pour ses habitants. Pour ce faire, il faut :

- Se présenter personnellement au bureau communal (les enfants également)
- Amener l'ancienne carte d'identité pour annulation, ou la déclaration de police en cas de remplacement d'une carte volée ou perdue
- Apporter 1 photo récente remplissant les critères d'acceptation figurant sur le site internet de l'administration fédérale : www.passeportsuisse.admin.ch, rubrique « Documents d'identité »
- Payer au moment de la commande, au comptant ou par carte de crédit
- Pour un mineur, être accompagné d'un représentant légal
- Prévoir un délai de 10 jours ouvrables pour recevoir la carte d'identité par courrier recommandé

C – CFF Cartes journalières

La réservation s'effectue via notre site internet www.neyruz.ch. Une fois la réservation confirmée, merci de passer à l'administration pour y retirer le billet. Vous avez également la possibilité de payer par Twint, les billets vous seront envoyés par courrier.

Prix : CHF 40,00

C – Cité de l'énergie

I. Démarche Cité de l'énergie

Neyruz s'est engagé dans le processus Cité de l'énergie en 2009, le label a été obtenu en 2015. Elle fait donc partie des communes qui mettent en œuvre une politique communale durable en matière d'énergie, de trafic et d'environnement et qui contribuent ainsi à l'amélioration de la qualité de vie et à la protection du climat.

II. Assainissement énergétique pour les bâtiments privés

1. Programmes d'encouragement

L'Etat a décidé de compléter le programme national d'assainissement des bâtiments www.leprogrammebatiments.ch afin d'inciter encore plus les propriétaires du canton à rénover leurs bâtiments. Il prévoit de mettre en œuvre un programme visant à remplacer les chauffages électriques par des pompes à chaleur. Le programme destiné au solaire thermique et au



chauffage au bois est renforcé afin d'être cohérent avec les objectifs de la politique énergétique.

Peuvent bénéficier d'une aide financière de l'Etat (sous certaines conditions) :

- Les nouvelles installations de chauffage automatique au bois
- Les nouvelles installations solaires thermiques destinées à la production de chauffage et d'eau chaude sanitaire intégrées aux toits et façades
- Les nouvelles installations de pompes à chaleur
- L'installation d'une nouvelle distribution de chaleur hydraulique alimentant des radiateurs ou un chauffage par le sol
- La rénovation des éléments d'enveloppe thermique des bâtiments
- Les bâtiments privés à construire remplissant les critères du standard Minergie-P.

Le programme d'encouragement actuellement en vigueur est consultable sur le site internet de l'Etat de Fribourg. (Programmes de subventions en matière d'énergie)

Le certificat énergétique cantonal des bâtiments

Qu'est-ce que le CECB® ?

Le CECB® indique la consommation énergétique d'un bâtiment lorsque celui-ci est utilisé de manière standard. Cette information est donnée sous la forme d'une étiquette classant le bâtiment dans sa catégorie (de A à G) selon sa qualité énergétique.

Cet outil permet ainsi de juger de la qualité énergétique d'un bâtiment et indique les améliorations possibles (installations techniques, enveloppe du bâtiment).

Cette évaluation concerne l'habitat, ainsi que les bâtiments administratifs et les écoles. Elle est réalisée par des experts certifiés.

Version simplifiée et accessible à tous, le CECB® Light

Une version simplifiée est disponible en ligne (www.cecb.ch) et accessible à chacun, par exemple au propriétaire d'un bâtiment qui souhaite obtenir une estimation sommaire des performances énergétiques de son bâtiment.

Systemes de chauffage et énergies renouvelables

Le site internet hausinfo www.hausinfo.ch présente différents types de chauffages à combustible (bois, gaz, mazout) et les divers avantages de chaque type d'installation. Des



conseils afin de vérifier que votre installation de chauffage est prête pour l'hiver sont également donnés. On trouvera également sur ce site des informations sur les énergies renouvelables (pompe à chaleur, solaire).

Toutes les informations relatives au bois énergie et aux techniques de chauffage au bois en Suisse sont disponibles sur le site internet www.energie-bois.ch. On y trouvera également des exemples de réalisations et des informations sur les aides financières.

Le site www.geothermie.ch est le portail suisse de la géothermie. On y trouvera toutes les informations sur la géothermie : type d'installation, fonctionnement. Des fiches techniques sont également téléchargeables.

Le site internet www.pac.ch est le site du groupement professionnel suisse pour les pompes à chaleur. Le fonctionnement des pompes à chaleur y est présenté, ainsi que des informations sur les subventions, et des listes de fournisseurs.

III. Sensibilisation

Economies d'énergie

Economiser simplement, chauffer et éclairer intelligemment, bien utiliser ses appareils ménagers, le site www.hausinfo.ch fournit toute une série de conseils simples pour faire des économies d'énergie à la maison.

Le site internet www.energie-environnement.ch donne plus de 500 conseils pour économiser l'énergie et préserver l'environnement. Ce site, illustré et ludique, est très riche en informations.

Il existe un outil très intéressant, sérieux et pratique qui permet de calculer ses émissions de CO₂ et ainsi trouver des pistes et des actions concrètes au quotidien pour économiser de l'énergie. Il s'agit du site <https://leclimatentrenosmains.org/>

Mobilité - Covoiturage

Le covoiturage est l'utilisation d'une même voiture particulière par plusieurs personnes effectuant un trajet identique afin d'alléger le trafic routier, de partager les frais de transports, et de limiter l'impact environnemental des déplacements de chacun. Le recours au covoiturage peut être occasionnel ou quotidien.

Il s'agit donc d'un moyen de déplacement écologique, économique et convivial, qui s'adresse à tous. Le covoiturage permet de déplacer un grand nombre de personnes, tout en réduisant le trafic automobile.

Tout le monde est gagnant :

- ✓ les frais de transport sont partagés
- ✓ le trafic est plus fluide
- ✓ des places de stationnement sont libérées
- ✓ la pollution et le bruit sont amoindris



Comment faire ?

Le site internet www.e-covoiturage.ch met en contact des passagers et des conducteurs. Pour proposer ou rechercher un trajet, il suffit de s'inscrire sur le site (inscription gratuite) et de consulter et/ou compléter la base de données.

Ce site internet propose également un calculateur de coûts et un éco-calculateur de CO2 afin de mettre en évidence de manière concrète les bénéfices du covoiturage.

Transports publics

La Commune est desservie par la ligne CFF Berne – Lausanne.

Afin de diminuer nos consommations énergétiques, les transports publics et notamment le train, sont à privilégier. En effet, pour une même distance parcourue, un automobiliste consomme environ 5 fois plus d'énergie qu'un train. De plus, les trains sont alimentés en électricité, qui est principalement d'origine hydraulique ou nucléaire en Suisse, et participent de ce fait peu à la pollution atmosphérique.

Deux Flexicards CFF sont mises à disposition des citoyens par la commune, la réservation se fait directement en ligne.

C – Conseil communal

Période : 2021-2026

Dicastères	Responsable	Suppléant
Administration et personnel Administration et Personnel, Informatique, Information et communication, Relations publiques et extérieures	Jean-Pierre Corpataux Syndic	Katiuscia Sansonnens Vice-syndic
Formation Instruction publique, Ecoles communales, secondaires et professionnelles, AES	Bernard Kolly	Murielle Roos Bovey
Culture et société Sociétés, Animation, Jeunesse et Sports, Conservatoire, Bibliothèque, Ludothèque, Intégration des migrants, Sécurité publique	Katiuscia Sansonnens	Jean-Pierre Corpataux
Affaires territoriales Aménagement du territoire, Sentiers pédestres, Transports publics, Sites contaminés et pollutions air, eau, rivières, Protection des espèces et du paysage, Forêts, Agriculture, Dangers naturels	Axel de Montmollin	Jean-Marc Sallin
Santé et prévoyance sociale Assistance, Homes, Santé publique, Affaires sociales et curatelles Structures d'accueil extra-familial, Senior Plus	Murielle Roos Bovey	Maryline Dafflon
Routes et édilité Routes communales, Edilité, Signalisation, Parcs et jardins, Mobilité douce, Gestion des déchets, Cimetière	Fabien Mettraux	Axel de Montmollin
Eaux et route cantonale Eau potable, Eaux usées, Service du feu, Cadastre et mensurations, Routes cantonales, Conduites industrielles	Jean-Marc Sallin	Jean-Noël Gendre



Bâtiments et développement durable Bâtiments communaux, Agenda 2030, Cité de l'énergie, Economie locale	Maryline Dafflon	Bernard Kolly
Finances et constructions Finances et impôts, Police des constructions, Permis de construire, Enseignes et réclames	Jean-Noël Gendre	Fabien Mettraux

C – Crèches et structures d'accueil

Crèches :

Crèche Le P'tit Bonheur de Neyruz : ouverte tous les jours ouvrables de 06h30 à 18h30, la Crèche "Le P'tit Bonheur de Neyruz" offre 25 places d'accueil aux enfants de la naissance à l'âge scolaire.

Pour tous renseignements et inscriptions, vous pouvez contacter la directrice Mme Fabienne Purro Jemmely, à l'adresse suivante :

Crèche Le P'tit Bonheur de Neyruz
 Rte d'Onnens 6
 1740 Neyruz
 tél./fax 026 477 24 00, email : creche.neyruz@gmail.com

Pour divers renseignements relatifs aux crèches et garderies des environs, vous pouvez contacter :

Fédération des crèches et garderies
 fribourgeoises
 Rte de la Fonderie 8C
 Case postale 167
 1707 Fribourg
 tél. 026 429 09 92

Famiya, accueil familial de jour
 Passage du Cardinal 12
 1700 Fribourg
 026 322 69 26
info@famiya.ch

Accueil extra-scolaire (AES) Le P'tit bonheur :

Pour tous renseignements et inscriptions, vous pouvez contacter la responsable Mme Corinne Vimal à l'adresse suivante :

AES Le P'tit Bonheur de Neyruz
 Imp. du Chêne 8
 1740 Neyruz
 079 562 31 90
 e-mail : aes@leptitbonheur.ch



D – Déchetterie

La déchetterie communale est située à la Route du Moulin, en direction d'Ecuvillens. Les heures d'ouverture sont les suivantes :

lundi	17h00 – 19h00
mardi	17h00 - 19h00
mercredi	09h00 . 11h00
jeudi	17h00 - 19h00
vendredi	17h00 - 19h00
samedi	09h00 -12h00 /13h30 -17h00

E -Ecoles

- Ecole enfantine : niveaux 1^H et 2^H à Neyruz - Ecole primaire : niveaux 3^H à 8^H à Neyruz
- Cycle secondaire Sarine Ouest : niveaux 9^H à 11^H à Avry-sur-Matran

Année scolaire		2021-2022	2022-2023
Rentrée scolaire	jeudi à 8h00 sauf 1H jeudi à 13h35 les 1H	26 août 2021	25 août 2022
Vacances d'automne	du lundi au vendredi	18 octobre 2021 29 octobre 2021	17 octobre 2022 28 octobre 2022
Toussaint		lundi 1er novembre 2021	mardi 1er novembre 2022
Immaculée Conception		mercredi 8 décembre 2021	jeudi 8 décembre 2022
Vacances de Noël	du lundi au vendredi	ven 24 décembre 2021 7 janvier 2022	lun 26 décembre 2022 6 janvier 2023
Vacances de Carnaval	du lundi au vendredi	28 février 2022 4 mars 2022	20 février 2023 24 février 2023
Vacances de Pâques	du lundi au vendredi	ven 15 avril 2022 29 avril 2022	ven 7 avril 2023 21 avril 2023
1er mai		dimanche 1er mai 2022	lundi 1er mai 2023
Ascension	du jeudi au vendredi	26 mai 2022 27 mai 2022	18 mai 2023 19 mai 2023
Lundi de Pentecôte	lundi	6 juin 2022	29 mai 2023
Fête-Dieu	du jeudi au vendredi	16 juin 2022 17 juin 2022	8 juin 2023 9 juin 2023
Dernier jour de classe	vendredi	8 juillet 2022	juillet 2023

Tél. école primaire : 026 916 15 60

Tél. école enfantine : 026 916 15 62 classe rez /69 classe 1er

E-mail : ecole@neyruz.ch



E – Extrait du registre des poursuites ou du casier judiciaire

Le site www.fr.ch/commander permet de commander un extrait du registre des poursuites par internet, sans passer au guichet des Offices de poursuites. Le paiement se fait par carte de crédit et l'acte est envoyé par poste.

Les extraits de casier judiciaire se commandent auprès des guichets postaux en s'y rendant personnellement et en présentant une pièce d'identité valable. Le paiement s'effectue de suite et le document est envoyé par poste.

I – Impôts et taxes

Impôts communaux

- 81,00 % de l'impôt cantonal sur le revenu et la fortune des contribuables soumis au régime des personnes physiques
- 81,00 % de l'impôt cantonal sur le bénéfice et les fonds propres des contribuables soumis au régime des personnes morales

Impôts paroissiaux

- 7% de l'impôt cantonal sur le revenu des contribuables (personnes physiques)
- 18% de l'impôt cantonal sur la fortune des contribuables (personnes physiques)
- 8% de l'impôt cantonal sur le bénéfice des contribuables (personnes morales)
- 10% de l'impôt cantonal sur le capital des contribuables (personnes morales)

Taxes communales

- 1,20 pour mille (0/00) de contribution immobilière
- 1,00 par franc payé à l'Etat sur les mutations immobilières
- 70% du taux cantonal sur les successions et les donations
- 0,50 par franc payé à l'Etat sur les immeubles des sociétés, associations et fondations
- 60% de l'impôt cantonal sur le gain réalisé dans les transactions immobilières
- 60% de l'impôt cantonal sur la plus-value en cas d'aliénation d'immeubles si l'aliénateur a été propriétaire durant plus de 15 ans
- 81,00% de l'impôt cantonal sur les prestations en capital
- 55,00 francs de taxe d'exemption du service des sapeurs-pompiers par personne
- 40,00 francs de taxe de base pour l'enlèvement des ordures, par personne dès l'année de ses 21 ans
- 40,00 francs de taxe de base pour l'enlèvement des ordures, par commerces, artisans et indépendants
- 0,60/kg francs de taxe au poids pour l'élimination des ordures ménagères
- 35,00 francs d'impôt annuel par chien (encaissement par le Service financier Sarine)



Païement des impôts communaux - Acomptes 2022

Acomptes 2022

Les bulletins de versement annexés sont destinés au paiement de vos acomptes d'impôts 2022 à verser dès le 30 juin 2022. Comme par le passé, vous pouvez choisir un règlement par acomptes mensuels ou en un seul versement avec déduction d'un intérêt rémunérateur sur les acomptes.

Ordre de paiement permanent

Si vous mandatez un établissement bancaire ou postal pour effectuer vos paiements, **vous devez modifier chaque année l'ordre permanent** en précisant bien l'année pour laquelle les versements sont à effectuer (**joindre les nouveaux bulletins avec QR codes et/ou modifier le numéro de référence**). En effet, il est important que vos versements soient mis en compte sur la "bonne" année.

Comment les acomptes ont-ils été calculés ?

Les impôts demandés sont provisoires et les acomptes ont été calculés sur la base des dernières données connues (impôts des années précédentes). Le coefficient communal de 81,00 % est appliqué. Si, à réception de ces acomptes, vous estimez que les bases retenues ne correspondent plus du tout à la réalité (s'ils devaient être visiblement trop faibles ou trop élevés suite à un changement important de votre situation personnelle), vous avez la possibilité de **contacter la Caisse communale afin de rectifier le montant** de ces derniers (par téléphone ou par mail).

A quelle date vais-je recevoir le décompte final de mes impôts ?

Avec la taxation annuelle, l'impôt 2022 est basé sur les revenus obtenus durant cette même année. Aussi, ce ne sera qu'au courant de l'année suivante (2023), après examen de votre déclaration par le Service cantonal des contributions, que la Commune pourra établir le décompte du solde de l'impôt.

Et les intérêts ?

Si les acomptes d'impôts n'ont pas été payés dans leur intégralité et que le décompte final s'avère plus élevé que les acomptes payés, des intérêts moratoires sont dus. De plus, si les acomptes versés se révèlent insuffisants pour couvrir la totalité de l'impôt 2022 définitif, les compléments à payer feront l'objet d'une facturation d'intérêts compensatoires. Ces intérêts seront calculés à partir du 31 mai 2023 (date du terme général d'échéance communal) jusqu'au moment de l'établissement de votre décompte. En revanche, si les paiements sont trop élevés, un intérêt rémunérateur sera accordé sur les montants remboursés. Voici les conditions et taux appliqués :



Terme général d'échéance communal pour l'année 2021 (TGE)	31.05.2023
Intérêt rémunérateur sur les acomptes	1.50 %
Intérêt rémunérateur sur les montants payés en trop	1.50 %
Intérêt moratoire sur les acomptes	1.50 %
Intérêt moratoire sur les décomptes	1.50 %
Intérêt compensatoire	1.50 %

A quoi sert le bulletin intitulé "Acompte volontaire année 2022" ?

Lorsque vous remplirez votre déclaration fiscale 2022, au début de l'année 2023, vous pourrez alors calculer votre revenu et votre fortune imposables 2022. Si, à ce moment-là, vous deviez constater que l'impôt communal réellement dû est sensiblement plus élevé que les acomptes payés, il sera encore temps pour compléter le versement de vos acomptes afin d'éviter ou de réduire la facturation d'intérêt compensatoire lors du décompte final. A cet effet, un bulletin de versement, intitulé « Acompte volontaire année 2022 », à compléter à votre convenance, est joint à l'envoi. L'acompte volontaire doit être acquitté au plus tard jusqu'au 31 mai 2023 (intérêt compensatoire). Ce bulletin de versement doit être utilisé uniquement pour payer un complément d'impôt de l'année courante.

Informations complémentaires

Lors de la séance du Conseil général du budget 2022 du 14 décembre 2021, le Conseil communal avait proposé une **modification du coefficient d'impôt communal de 0,85 à 0,81 pour l'année 2022 (prolongation de la pause fiscale)** pour les personnes physiques et pour les personnes morales, proposition acceptée par l'Assemblée communale du 14 décembre 2021.

Dès lors, les acomptes d'impôt communal pour l'année 2022 sont calculés avec un coefficient fiscal de 0,81 pour 1,00 au Canton. Dès l'année 2023, ils reviendront, en principe, automatiquement au coefficient fiscal de 0,85.

De plus, au vu de la situation économique de ce début d'année 2022 due à la problématique de la Covid-19, le Conseil communal a décidé, **pour l'année fiscale 2022, de ramener les intérêts moratoires sur les acomptes et sur les décomptes à 1,5 % au lieu de 3 %.**

Nous rendons également attentives les personnes rencontrant des difficultés financières, notamment en lien avec la Covid-19, qu'elles peuvent contacter la Caisse communale afin de trouver un arrangement.



Neyruz droit au but

Échéances en matière d'impôts et autres taxes

- = Echéance mensuelle
- ⊙ = Acompte volontaire à calculer par vos soins et versement si nécessaire
- ◆ = Facture du solde d'impôts à recevoir et/ou à payer durant la période mentionnée

CANTON

Désignation	Mois											
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Acomptes année courante					■	■	■	■	■	■	■	■
Acompte année précédente	■											
Acompte volontaire			⊙	⇒ versement au plus tard								
Facture solde d'impôts					◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆
Impôt fédéral direct			■									

COMMUNE

Désignation	Mois											
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
<u>Impôts communaux</u>												
Acomptes année courante						■	■	■	■	■	■	■
Acomptes année précédente	■	■										
Acompte volontaire			⊙	⇒ versement au plus tard								
Facture solde d'impôts				◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆

<u>Autres taxes</u>												
Contribution immobilière				■								
Taxe déchets												■
Taxe non-pompiers												■
Eau & Epuration, acompte								■				
Eau & Epuration, décompte		■										



L – Locations locaux et matériel communaux

Toute personne ou société villageoise a la possibilité de louer des locaux communaux ou du matériel :

- Salles du complexe communal
- Salle l'Ecureuil
- Salles de l'école
- Salle Aquila à l'Aigle Noir
- Four
- Tables et bancs
- Tentes pliables (6mx4m)

Pour ce faire, une demande préalable doit être établie et transmise à l'Administration communale qui contrôlera si l'objet de la demande peut ou non être accepté suivant le plan d'utilisation des locaux. Le Conseil communal décidera en dernier ressort de la mise en location définitive.

Les formulaires de demande d'utilisation sont à votre disposition sur le site internet www.neyruz.ch.
Pour vos fêtes de famille ou réunions entre amis :

Le Centre sports et loisirs « Les Simon » qui se situe à côté du terrain de football propos la salle communale « Noisette » et la buvette du FC & TC que toute personne habitant Neyruz ou ailleurs a le loisir de réserver et de louer pour diverses réunions. Ces salles sont munies de :

- tables et chaises pour recevoir environ 50 personnes
- cuisine agencée avec lave-vaisselle
- vaisselle et ustensiles de cuisine

Pour réserver ces salles ou pour des informations supplémentaires :

Salle Noisette :

Mme Myrienne Catillaz
079 647 94 26

Buvette FC/TC :

M. Dominique Odin
078 627 81 77

Un calendrier des disponibilités des salles est disponible sur notre site internet www.neyruz.ch



L – Ludothèque Schtroumpf

Le but de la ludothèque est d'exploiter un centre de location de jeux à Neyruz. La ludothèque offre ainsi la possibilité de louer, à un prix modeste, de nombreux jeux et jouets de qualité. La ludothèque est située au rez-de-chaussée du Complexe communal de Neyruz, à la Route d'Onnens 5.

Elle est ouverte comme suit :

- le mercredi de 15h00 à 17h00
- le samedi de 09h00 à 11h00

Pendant les vacances scolaires : ouvert seulement le samedi

Pendant les vacances de Noël/Nouvel An : fermé

Tél. 026 477 30 73

N – Nids de guêpes et frelons

Les Sapeurs-pompiers de la commune ne sont pas équipés pour intervenir lorsque ce genre de phénomène survient.

Au vu de l'agressivité que peuvent développer les guêpes et les frelons, nous vous déconseillons d'intervenir par vous-mêmes. Des sociétés privées proposent un service de désinsectisation adéquat et sans risque pour les habitants de la maison touchée.

Nous vous proposons quelques noms d'entreprises : AS Désinfection SA Villarlod, Assainix Cugy, Burri Désinfection Fribourg, Desinfexion Service Sàrl Gransivaz, Heimo Raphaël St.Silvester, Infanger Daniel Bulle, Schneider Désinfection Marsens. Pour une approche écologique : Myrmecia SNC Rossens. Cette liste n'est pas exhaustive, les pages jaunes de l'annuaire vous renseigneront encore davantage.

O – Ordures ménagères

Le ramassage des ordures ne se fait pas dans les quartiers. Les déchets doivent être déposés dans un compacteur installé au complexe communal ou à la déchetterie communale.

Les citoyens peuvent acquérir une carte d'accès auprès de l'administration communale, au prix de 20,-. La carte à prépaiement peut ensuite être rechargée

par internet ou à l'automate de l'administration.

Horaires du compacteur au complexe communal :
Du lundi au samedi de 6h30 à 20h, excepté les jours fériés

Horaires du compacteur à la déchetterie :
Idem horaires d'ouverture de la déchetterie



P – Papiers officiels

Il est possible de commander par internet ou téléphone différents documents officiels issus du registre du contrôle de l'habitant :

- Attestation de domicile
- Attestation de séjour
- Certificat de bonnes mœurs

Les documents payés par Twint vous seront envoyés, les autres sont à retirer au guichet. Les attestations de sortie de territoire pour les enfants mineurs ne peuvent pas être envoyées par la poste, car le représentant légal doit les signer directement au guichet.

Le responsable administratif de Neyruz a également la possibilité d'authentifier une signature. Le document doit être signé à

notre guichet sur présentation d'un document d'identité. Emolument CHF 20.00

Les actes d'état civil peuvent être commandés directement sur le site internet de l'état de Fribourg : www.fr.ch/commander

Les actes suivants sont disponibles :

- Acte de naissance
- Acte de mariage
- Acte de partenariat
- Acte de décès
- Acte de reconnaissance
- Acte d'origine
- Certificat de famille
- Certificat de partenariat
- Certificat individuel d'état civil

S – Sentiers pédestres

La commune propose un réseau balisé, sécurisé et mesuré avec des accrochages possibles avec les communes d'Avry, Cottens, Hauterive, la Brillaz, Matran. Certains circuits sont encore en cours de balisage. Les circuits utilisent le réseau des sentiers pédestres de Suisse (panneaux jaunes), les routes communales ou des chemins déjà aménagés.

Les circuits balisés par des panneaux blancs peuvent être téléchargés sur notre site internet.

Neyruz propose 4 sentiers balisés :





S – Service social

La commune de Neyruz dépend du Service social régional ARCOS.

Le bureau est installé à la route de Rosé 49, 1754 Rosé (commune d'Avry-sur-Matran).

Ce service est atteignable au n° suivant :
026 477 16 88 comme suit :

- Lun 8.00-11.30 – 13.30-16.30
- Mar 8.00-11.30 – 13.30-16.30
- Mer sur rendez-vous
- Jeu 8.00-11.30 – 13.30-16.30

S – Site internet communal

www.neyruz.ch

- Agenda des manifestations
- Informations diverses
- Guichet en ligne
- Règlements communaux

et encore bien d'autres choses





S – Sociétés locales

Sociétés	Lieu de l'activité	Président	Contact
Amicale des Sapeurs-Pompiers	Neyruz	Vincent Kowalski	079 519 36 61
Sarine Basket	Posieux	Lise-Emmanuelle Nobs	079 443 93 47
Club de pétanque La Rincette	Neyruz	Roger Stroude	079 230 37 07
Club des Aînés	Neyruz	Joseph Emmenegger	026 477 30 73
EMJ Ensemble Musical des Jeunes	Neyruz	Jérôme Vonlanthen	079 544 47 88
FC Neyruz	Neyruz	Patrick Gendre	079 316 40 46
Gym Dames	Neyruz	Livia Bertschy	026 470 12 92
Gym-Hommes Les Copains	Neyruz	Pascal Gendre	026 477 12 39
Gym enfantine Les Kangourous	Neyruz	Nelly Buchser	076 822 18 90
Jeunesse de Neyruz	Neyruz	David Pythoud	jeunesse.neyruz@gmail.com
La Chanson du Moulin, Chœur mixte	Neyruz	Josef Bossart	079 644 17 39
La Cordiale, société de musique	Neyruz	Denis Morel	079 270 72 80
Les Amis du théâtre	Neyruz	Jérôme Zbinden	077 481 12 58
Les Samaritains Neyruz et environ	Matran	Fabienne Chappuis	026 401 16 21
Ludothèque Schtroumpf	Neyruz	Cécile Emmenegger	026 477 30 73
Mouvement les Ecureuils	Neyruz	Bertrand Macheret	078 638 14 58
Ski Club Neyruz	Neyruz	Cyril Ackermann	079 483 04 44
Tennis-Club Neyruz	Neyruz	Jean-Daniel Bersier	079 321 15 75
Unihockey Neyruz (Rhinos)	Neyruz	Martin Renevey	079 541 80 13

U – Urgences

Numéro international de secours	112	Service médical de garde	026 304 21 43
Police	117	Permanence dentaire	0848 14 14 14
Pompiers	118	HFR Hôpital Fribourg	026 306 00 00
Ambulances	144	Urgences pédiatriques	0900 268 001
Centre de toxicologie, Zürich	145	Pharmacie de garde	026 304 21 40
Rega (hélicoptère)	1414		




V - Voies Tinguely

Le village de Neyruz était le lieu de vie de Jean Tinguely pendant ses dernières années. Vingt-cinq ans après sa mort, la commune souhaite lui rendre un hommage particulier en présentant, le long des chemins traversant le village, des œuvres d'artiste contemporains de la région. Ces créations rappellent le style et les matériaux de prédilection du célèbre sculpteur.


Près de chacune des œuvres des artistes contemporains, la photo d'une sculpture de Jean Tinguely est exposée, ainsi que son descriptif. Les images ainsi que le descriptif officiel sont toutes extraites du catalogue du Musée Tinguely de Bâle.

Cette balade au fil des œuvres permet aux promeneurs de traverser le village en dédiant un moment à notre artiste disparu.

Neyruz



Les Voies Tinguely



Distance de la boucle sculpture 1 à 6 : 2.80 km

EMPLACEMENT DES SCULPTURES

- 1 – Atelier Galerie Y'aq'a, *Près du four à pain*
- 2 – Xavier Vimal, *Près de la Neyruzienne*
- 3 – Xavier Vimal, *Éscalier Chemin des Pommiers*
- 4 – Atelier Galerie Y'aq'a, *Allée des Cheminots*
- 5 – Michel Riedo, *Au Clédard, près de l'église*
- 6 – Michel Riedo, *Entrée voie mobilité douce, en face de Motos Bourguet*





Coloriage pour enfant





Notes personnelles

A series of horizontal dotted lines for writing notes, consisting of 15 rows.